

Réunion du 3 février 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

, vice-présidents

, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Alice MOREL

Absent(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN


Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2014/121 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion - 4516
Subventions au titre de la lutte contre les exclusions**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les dispositions du présent rapport relatives à l'attribution de subventions
 - . au CIDFF au titre de 2014, d'un montant à hauteur de 38 880 € ;
 - . à ACCORD au titre de 2014, d'un montant à hauteur de 33 539 € ;
- approuve le versement d'avances de 70 % de ces subventions, soit 27 216 € pour le CIDFF et 23 477,30 € pour ACCORD;
- décide que le solde sera versé au 3ème trimestre 2014 sur présentation du bilan d'activité de l'année 2013 et conformément aux modalités prévues dans la convention ;
- autorise son président à signer les conventions sur la base de la convention-type annexée ;
- charge son président de mettre en œuvre ces dispositifs.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL